

# Effectifs

Les salarié-es de notre secteur disent apprécier leur métier, mais souffrir de mal à l'exercer. Ils souffrent surtout d'un manque chronique de personnels qualifiés et en nombre suffisant. En outre, les glissements de tâches sont monnaie courante.

Le manque de temps conduit à écourter tous les actes quotidiens nécessaires à la vie et à l'épanouissement du/de la résident-e, d'où des sentiments de frustration et de culpabilité. Le manque de reconnaissance, des supérieurs hiérarchiques, est aussi source de souffrance pour le personnel. Le manque d'effectif génère une prise en charge inhumaine.

Les personnels souffrent de nombreux troubles musculo-squelettiques obligeant 40 % d'entre eux à partir en invalidité ou à changer de métier.

Stress, dépression, situation de divorce/ sont fréquents, tant la vie professionnelle prend le pas sur la vie de famille, dû, notamment, à la pénurie organisée.

**REAGISSONS!**

La CGT tient donc à rappeler que la maison de retraite n'est finalement que la victime, et la conséquence de La loi HPST, dite « Loi Bachelot », mise en application à travers la Loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 qui a instauré une réforme de la tarification, dont la convergence tarifaire de notre secteur.

Cette convergence tarifaire a pour objectif d'uniformiser les moyens, en fonction de la perte d'autonomie (GMP) et des besoins en soins médicaux et paramédicaux (PMP), dans la majorité des établissements publics et privés non lucratifs.

La CGT dénonce l'étranglement des établissements. Les incidences sont directes sur les effectifs des services de soins, les emplois, les déqualifications, la dégradation des conditions de travail et d'accueil, alors que la situation des résident-es ne s'est pas améliorée.

Bulletin de syndicalisation

Nom ..... Prénom.....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville.....

.....

Bulletin à renvoyer à :  
Fédération CGT des Services publics - Case 547 - 263, rue de Paris - 93515  
Montreuil Cedex

**OCCUPATION**





# Où en sommes-nous?

Rappel des faits : Depuis le mois d'avril 2012 la CGT de l'EHPAD Les Lilas n'a de cesse d'alerter l'administration et les pouvoirs publics sur la dégradation des conditions d'accueil des 72 résidents ainsi que les dégradations des conditions de travail.

Depuis le mois de juin les personnels soignants sont confrontés à l'absence générale de cadres dirigeants. Ils se sentent littéralement abandonnés !

**Cette situation est intolérable quand on sait que les postes sont financés à 100 %**

Les résidents et les personnels de cet EHPAD, ont le droit de vivre et de travailler dans des conditions dignes.

Le manque d'encadrement fait prendre des risques inutiles aux personnels soignants et aux patients car la liste des absences est bien trop longue pour un EHPAD Médicalisé.

- 1 directeur présent à plein temps celui ci-qui est remplacée par un directeur présent que partiellement
- 1 cadre de santé a temps complet
- 1 médecin coordonnateur à 75 %
- ½ poste de directeur adjoint non remplacé depuis janvier 2012
- 1 poste de psychométricienne vacant depuis juillet 2011
- 1 poste d'infirmier depuis 2010

**Partant de ce constat, et au vu de la dégradation des conditions de travail les agents se sont réunis en assemblée générale le 06 sept. Et ont décidé :**

**De suspendre momentanément le droit de retrait !**

**Mais de maintenir la pression.**

**Nous occuperons donc l'Ehpad Les Lilas à partir du 07 sept.2012 jusqu'à l'obtention d'un rendez vous avec les décideurs et financeurs.**

